

« des imputations gravement calomnieuses à l'intention des membres de la majorité parlementaire du pays » dont Flesch faisait partie. Dans la plainte que les députés du canton d'Esch déposèrent le 1. 10. 1913 au Parquet il est dit que l'évêque « a proféré l'imputation très précise que les groupes de gauches de notre parlement, pour assurer à leur profit (um sich die Taschen zu füllen) la vente à vil prix des minières restant à concéder (env. 600 ha), ont inauguré une lutte scolaire, dans l'unique but de détourner l'attention publique de l'entreprise dont l'objectif aurait été la dilapidation à leur profit de cette partie de la richesse nationale ». (10) Nous n'avons pas à prendre position à l'endroit du malencontreux discours de Mgr Koppes : d'éminents auteurs catholiques contemporains sont loin de l'approuver. (11) Le procès, qui débuta en mars 1914, finit par une condamnation de fr. 200 pour diffamation malveillante et de fr. 200 pour dommages et intérêts à payer à chacune des parties civiles. Les défenseurs interjetant appel, le procureur en fit de même, et l'affaire vint devant la Cour puis devant la Cour de cassation qui par arrêt du 16. 4. 1915, confirma en faveur des parties civiles le jugement du tribunal correctionnel et l'arrêt d'appel. Inutile de dire que les événements de la guerre captant tout l'intérêt du public, le procès passa presque inaperçu.

A la Chambre, Auguste Flesch ne prenait la parole que lors des questions pour lesquelles il se sentait réellement compétent, et son nom se trouve plutôt rarement dans les tables du Compte-rendu officiel des séances. Tout en relevant que « la culture et l'expérience de Flesch auraient pu l'inciter à plus de hardiesse », son frère d'armes Robert BRASSEUR tire de cet « excès de modestie qui portait Flesch à se défier de lui-même » l'enseignement suivant : « Comme le niveau de notre parlement serait relevé, si un tel exemple pouvait trouver plus d'imitateurs. Nos joutes politiques gagneraient en profondeur et en dignité ce qu'elles perdaient en longueur et en bruit, et le pays ne s'en trouverait pas plus mal ». (12)

Nous mentionnons ci-après les principales interventions d'Auguste Flesch qui se faisaient généralement au cours des discussions des articles du Budget.

A propos de la création d'une pharmacie à Kayl il trouva ces mots qui provoquèrent l'hilarité de la Chambre : « Pour les pharmaciens de la région industrielle du bassin d'Esch... le métier est devenu excessivement facile; la grande partie de leur débit concerne la chirurgie, c'est une vente... très sûre, rien ne s'y perd. »

Pendant la même séance il rompt une lance en faveur des sages-femmes des régions peu peuplées et il préconise une répartition plus juste des subsides. En parlant de la lutte contre la tuberculose, il réclame le contrôle des vaches et la réglementation du nombre de personnes autorisées à loger dans une même pièce. A ce sujet il donne des précisions effarantes. (13)